

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le nouveau conseil municipal s'est réuni samedi 23 mai afin d'élire le maire et les adjoints. Philippe Delabre ouvre la séance en faisant l'appel des conseillers municipaux élus lors de la dernière élection municipale. Ensuite le doyen de séance, André Defay a fait procéder à l'élection du maire. Philippe Delabre a été réélu maire. Ensuite, Il faisait procéder à l'élection des adjoints

- Election des adjoints

Le conseil municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints.

Ont été élus : 1^{er} adjoint, André Defay chargé des budgets et des employés communaux ; 2^{ème} adjoint, Catherine Morel chargée des relations avec l'école et la résidence pour personnes âgées.

- Indemnités du maire et des adjoints

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer les indemnités brutes du maire et des adjoints au montant maximum auquel ils peuvent prétendre soit 991 € par mois pour le maire et 385 € par mois pour les adjoints.

- Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses compétences au Maire notamment la passation des contrats d'assurance, la réalisation des emprunts, la passation et l'exécution des marchés, la délivrance des concessions au cimetière, intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations et la demande d'attribution de subventions.

- Délégation de signatures

En cas d'empêchement du Maire, la délégation de signatures est accordée à André Defay, 1^{er} adjoint.

- Election des délégués au Centre d'accueil et au SDE

Les délégués au centre d'accueil sont : titulaires : André Defay, Virginie Montès, Catherine Mathieu ; suppléants : Philippe Delabre, Catherine Morel, Séverine Celle.

Les délégués au SDE sont : Philippe Delabre et Sonia Maurel.

- Suspension des loyers des commerces

Suite à l'épidémie de COVID-19, le conseil municipal a décidé de suspendre les loyers de l'auberge de Saint Front et du commerce Au petit baz'AR jusqu'à nouvel ordre.

- Investissements 2020

Le maire a présenté une première liste des investissements pour l'année 2020 qui sera validée vendredi prochain lors du vote des budgets. Celle-ci comprend : la fin de l'aménagement paysager au pont, la réfection du caveau communal, la construction d'un nouveau columbarium, l'agrandissement des vestiaires du foot, la réalisation de la terrasse du petit baz'AR, la voirie communale, l'achat d'une débroussailleuse, l'étude pour l'aménagement du jardin public...

- Ligne de trésorerie

Afin de pallier au manque de trésorerie entre le paiement des travaux d'investissement et le versement des subventions, le conseil municipal décide de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 €. C'est la proposition de la banque postale qui a été retenue.

- **Questions diverses**

- Location appartement

Suite au départ de Mme Marie Petit de son appartement de la rue de la Croisette à compter du 1^{er} juin 2020 et suite à la demande de Charlotte Mutzenberg, le conseil municipal décide de lui attribuer le logement.